

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 624

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aide à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, substituer aux mots :

« aide à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aide à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.